

LETTRE D'ENTENTE 2023-2028 - NUMÉRO 03

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (FEC-CSQ)

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL PRÉVU
À LA CLAUSE 7-1.02 (ANNÉE 2024-2025)

PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL

En vertu de la clause 7-1.02, les parties nationales déterminent les montants à distribuer en perfectionnement et identifient les collèges bénéficiaires.

Aux fins de la présente, les parties retiennent les données du Système de gestion des données d'élèves au collégial (Socrate) et les allocations confirmées 2023-2024 transmises à la FEC-CSQ le 8 janvier 2025.

Pour l'année 2024-2025, les parties nationales s'entendent sur la répartition des montants disponibles selon les critères prévus au tableau 1.

Les parties conviennent que les collèges bénéficiaires du fonds de perfectionnement provincial de même que les montants qui leur sont alloués sont présentés dans le tableau 2.

Pour l'année 2024-2025, les montants à répartir entre les établissements dont les syndicats sont affiliés à la FEC-CSQ sont établis en fonction des ressources allouées à chaque établissement pour l'année 2023-2024 et sont présentées au tableau 3.

TABLEAU 1

Nombre total d'enseignantes et d'enseignants (ETC) :	2 131,46				
Somme à distribuer :	2 131,46	ETC	X	75,00 \$	159 859,50 \$
Moins : Somme distribuée aux collèges du Groupe I :					0,00 \$
Montant total à distribuer pour les autres groupes :					159 859,50 \$
Valeur de l'ETC pondéré, pour les groupes II, III, IV et V :					
<u>Montant total à distribuer pour les autres groupes</u>				<u>159 859,50 \$</u>	=
Total de l'allocation pondérée				3 177,7400	50,306035

TABLEAU 2

Répartition du fonds provincial par collège Nom du collège	Allocation 2023 - 2024	Groupe	Valeur relative	Montant fixe Groupe I	Allocation pondérée	Montant distribué par collège	
						2024 - 2025	Bénéficiaire
Baie-Comeau	92,87	5	5,00	0,00	464,35	23 359,61 \$	23 359,61 \$
Régional Champlain							
- Champlain à Lennoxville	99,55	2	1,00	0,00	99,55	5 007,97 \$	5 007,97 \$
Drummondville	213,09	2	1,00	0,00	213,09	10 719,71 \$	10 719,71 \$
Gaspésie et des Îles	89,71	5	5,00	0,00	448,55	22 564,77 \$	31 531,82 \$
- Gaspésie Pavillon (section anglophone)	15,60	5	5,00	0,00	78,00	3 923,87 \$	
- CEC des Îles-de-la-Madeleine	20,05	5	5,00	0,00	100,25	5 043,18 \$	
Matane	84,98	5	5,00	0,00	424,90	21 375,03 \$	24 129,29 \$
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Matane)	10,95	5	5,00	0,00	54,75	2 754,26 \$	
Rimouski	214,89	4	3,00	0,00	644,67	32 430,79 \$	40 621,12 \$
- Institut maritime du Québec	45,12	4	3,00	0,00	135,36	6 809,42 \$	
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Rimouski)	9,15	4	3,00	0,00	27,45	1 380,90 \$	
Rivière-du-Loup	114,92	3	2,00	0,00	229,84	11 562,34 \$	11 562,34 \$
Sorel-Tracy	101,56	2	1,00	0,00	101,56	5 109,08 \$	5 109,08 \$
Victoriaville	130,57	2	1,00	0,00	130,57	6 568,46 \$	7 818,56 \$
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie	12,79	2	1,00	0,00	12,79	643,41 \$	
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Montréal)	12,06	2	1,00	0,00	12,06	606,69 \$	
Total pour les collèges bénéficiant du fonds provincial	1 267,86			0,00	3 177,74	159 859,50 \$	159 859,50 \$

TABLEAU 3

Nombre total d'ETC alloué à l'enseignement régulier

Nom du collège	Total ETC
Baie-Comeau	92,87
Bois-de-Boulogne	247,18
Régional Champlain	
- Champlain à Lennoxville	99,55
Drummondville	213,09
Gaspésie et des Îles	89,71
- Gaspésie Pavillon (section anglophone)	15,60
- CEC des Îles-de-la-Madeleine	20,05
Gérald-Godin	98,43
Matane	84,98
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Matane)	10,95
Rimouski	214,89
- Institut maritime du Québec	45,12
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Rimouski)	9,15
Rivière-du-Loup	114,92
Sainte-Foy	517,99
Sorel-Tracy	101,56
Victoriaville	130,57
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie	12,79
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Montréal)	12,06
Total ETC	2 131,46

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal, ce 2^e jour du mois de juin 2025.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

DE

**POUR LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT
COLLÉGIAL FEC (CSQ)**



Alexandre Havard, président



Yuri Blanchet, président



Danielle Pelletier, vice-présidente



Nancy Quessy, 1^{re} vice-présidente